



Changez, rechargez

Programme d'infrastructures de véhicules
Électriques

Foire aux questions



Contenu

1. Quelle est la période de demande ?	3
2. Quels sont les critères d'admissibilité pour présenter une demande ?	3
3. Quel est le ratio moyen de résidents par prise de recharge dans ma province/mon territoire ?	4
4. Quelle est la définition d'une « station de recharge publique pour véhicules électriques » dans le cadre de ce Programme ?	4
5. Quand les Communautés sélectionnées seront-elles annoncées ?	5
6. Quel est le montant du financement disponible par Communauté ?	5
7. Quand les Communautés sélectionnées recevront-elles le financement ?	5
8. Les bornes de recharge pour véhicules électriques peuvent-elles être installées n'importe où dans la Communauté ?	5
9. Un Projet est en cours dans ma Communauté qui rendra le ratio moyen de résidents par prise de recharge inférieur à la moyenne provinciale/territoriale. Suis-je encore admissible ?	6
10. Y aura-t-il des séances d'information ou webinaires sur le Programme?	6
11. Quel soutien est fourni durant la période de demande ?	6



1. Quelle est la période de demande ?

La période de demande est ouverte du 4 novembre 2024 à 12h00 HNE au 20 février 2025 à 16h00 HNE.

2. Quels sont les critères d'admissibilité pour présenter une demande ?

Pour être pris en considération, le demandeur doit répondre aux critères suivants :

- Le Projet doit être situé au Canada;
- Le demandeur doit être une Communauté tel que défini dans le [Guide de demande](#);
- La Communauté doit avoir un nombre de résidents par prise de recharge supérieur à la moyenne provinciale (voir la question 3 pour plus de détails);
- Un minimum de quatre (4) prises de recharge doit être inclus dans le Projet;
- Le demandeur doit être en mesure de satisfaire aux obligations légales, d'assurance et autres obligations réglementaires en ce qui concerne l'installation, l'utilisation et l'entretien des bornes de recharge pour véhicules électriques;
- Le demandeur doit être en mesure de présenter tous les coûts du Projet et de respecter ses engagements financiers initiaux, comme indiqué plus en détail dans le [Guide de Demande](#);
- Tous les sites du Projet, en particulier les stations de recharge de véhicules électriques, doivent porter la marque d'Aviva Canada et du Jour de la Terre Canada;
- Le Projet proposé n'est pas assujéti aux lois ou aux règlements sur l'évaluation environnementale d'une autorité gouvernementale, y compris, mais sans s'y limiter, la Loi sur les études d'impact (S.C. 2019, c. 28, s. 1) ou la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999 (S.C. 1999, c. 33), et le Projet n'a pas d'effets négatifs sur la Communauté, y compris sur les communautés autochtones qui peuvent être situées près du site du Projet;
- L'utilisation de bornes de recharge pour véhicules électriques qui répondent aux spécifications suivantes :
 - Être une installation permanente (modèles montés ou fixes);
 - Être une nouvelle installation de chargeurs de véhicules électriques;
 - Être certifiées pour une utilisation au Canada;
 - Être un chargeur standard de niveau 2;
 - Être capables de communiquer par signal sans fil sur l'état et le rapport d'utilisation et/ou d'autres capacités;
 - Augmenter les possibilités de recharge localisées dans l'un des espaces suivants, y compris, mais sans s'y limiter, (i) les Lieux Publics et les Lieux Publics sur Rue; (ii) les IRLM; et (iii) les Lieux de Travail, tels que définis dans le [Guide de demande](#).



3. Quel est le ratio moyen de résidents par prise de recharge dans ma province/mon territoire ?

Le tableau ci-dessous présente tous les ratios moyens de résidents par prise de recharge par province/territoire. Par exemple, en Ontario, il y a environ 1 439 résidents par prise de recharge, ce qui signifie que si une Communauté a un ratio de 1 500 ou 1 600 résidents par prise de recharge (ou tout ratio supérieur à ceux-là), elle est éligible.

Province / Territoire	Résidents par prise de recharge
Nouvelle-Écosse	2 164
Nouveau Brunswick	1 739
Île-du-Prince-Édouard	508
Terre-Neuve-et-Labrador	2 790
Québec	827
Ontario	1 439
Manitoba	2 850
Saskatchewan	3 155
Alberta	2 676
Colombie-Britannique	875
Yukon	1 341
Territoires du Nord-Ouest	10 268
Nunavut	0 ¹

Tableau 1 : Moyenne provinciale du nombre de résidents par prise de recharge²

4. Quelle est la définition d'une « station de recharge publique pour véhicules électriques » dans le cadre de ce Programme ?

Aux fins de ce Programme, une « station de recharge publique pour véhicules électriques » est une station de recharge mise à la disposition du grand public, indépendamment du fait qu'elle soit de propriété publique ou privée / qu'elle soit construite sur un terrain de propriété publique ou privée.

Les stations de recharge pour véhicules électriques accessibles par le biais d'un parking payant ou pour lesquels des biens ou services doivent être consommés ne sont pas considérées comme des stations de recharge publiques.

¹ Le chiffre moyen pour le Nunavut est de zéro car il n'y a actuellement aucune borne de recharge sur le territoire et toutes les Communautés sont éligibles.

² Cette moyenne a été calculée à partir des données démographiques du [recensement de 2021 de Statistique Canada](#) et du nombre de prises de recharge figurant dans le [localisateur de stations de recharge et de stations de ravitaillement en carburants de remplacement](#) de Ressources naturelles Canada, en date d'août 2024.



5. Quand les Communautés sélectionnées seront-elles annoncées ?

Les Communautés sélectionnées seront contactées directement par Jour de la Terre Canada après les délibérations du Comité de Sélection du Commanditaire.

Une annonce publique sera ensuite faite la semaine du 14 avril 2025.

6. Quel est le montant du financement disponible par Communauté ?

Un financement d'un maximum de 125 000 dollars canadiens est disponible par Communauté. Ce financement couvrira 100 % des coûts d'équipement et d'installation du chargeur.

7. Quand les Communautés sélectionnées recevront-elles le financement ?

Les dépenses admissibles seront remboursées à partir du moment où une Entente de financement sera signée par le Jour de la Terre Canada et les Communautés sélectionnées (c'est-à-dire les bénéficiaires) jusqu'à la date d'achèvement du Projet.

Plusieurs versements seront effectués sur la période du projet, comme défini dans l'Entente de financement, où le premier versement sera effectué à la signature de ladite Entente.

Les Communautés sélectionnées doivent avoir la capacité de payer certains coûts initiaux du projet le cas échéant et devront soumettre des documents justificatifs pour recevoir les versements suivants.

Une liste des dépenses admissibles est disponible dans le [Guide de demande](#).

8. Les bornes de recharge pour véhicules électriques peuvent-elles être installées n'importe où dans la Communauté ?

L'objectif du Programme est d'accroître l'accessibilité aux bornes de recharge pour véhicules électriques dans les communautés sous-desservies.

À cet effet, les endroits suivants sont à privilégier comme sites du Projet :

- Lieux publics
- Lieux publics sur rue
- IRLM
- Lieux de travail



Pour une définition plus précise de ces lieux, veuillez vous référer au [Guide de demande](#).

9. Un Projet est en cours dans ma Communauté qui rendra le ratio moyen de résidents par prise de recharge inférieur à la moyenne provinciale/territoriale. Suis-je encore admissible ?

Le ratio moyen de résidents par prise de recharge est calculé en fonction du nombre de bornes de recharge pour véhicule électrique qui sont actives et que le grand public peut utiliser jusqu'à la date limite de la période de demande du 20 février 2024.

10. Y aura-t-il des séances d'information ou webinaires sur le Programme?

Deux (2) sessions d'information sont prévues pendant la période de demande, le jeudi 21 novembre à 12h00 HNE et le jeudi 23 janvier à 12h00 HNE.

Les liens pour s'inscrire sont disponibles [ici](#) et un enregistrement sera mis en ligne pour celles et ceux qui ne pourront y assister.

11. Quel soutien est fourni durant la période de demande ?

Pour soutenir les demandeurs pendant la période de demande, plusieurs éléments sont disponibles :

- La présente FAQ, pour répondre à des questions spécifiques
- Le [guide de demande](#), qui contient tous les détails du Programme
- Le [formulaire de demande](#), pour aider à préparer la candidature à l'avance
- Un [exemple de demande](#), avec le type de réponses attendues par le Comité de Sélection du Commanditaire pendant la période d'évaluation.
- Un [modèle de budget de projet](#) couvrant tous les coûts requis pour le Projet ainsi que les coûts optionnels qui peuvent être inclus.
- Un centre de soutien pour toutes les questions auxquelles les éléments ci-dessus ne répondent pas.

Pour toute autre question relative au Programme Changez, rechargez, veuillez envoyer un courriel à changezrechargez@jourdelaterre.org.

